

# Programme d'évaluation génétique des porcs de race (PEG)

Conditions d'inscription

2022-2023



©Centre de développement du porc du Québec inc.  
Dépôt légal 2022  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada  
ISBN 978-2-925175-07-0  
ISSN 2291-6113

## Table des matières

1. Conditions générales d'admissibilité au PEG .....	1
1.1 Adhésion .....	1
1.2 Autres conditions.....	1
1.2.1 Conditions de paiement.....	1
1.2.2 Arrêt des services et réinscription.....	1
1.2.3. Fin des services .....	1
1.2.4. Utilisation des données recueillies.....	1
2. Information à transmettre par l'éleveur adhérent pour les besoins du PEG .....	2
3. Programme d'évaluation génétique des porcs de race .....	2
3.1 Généralités .....	2
3.2 Normes du Programme d'évaluation génétique des porcs de race .....	2
3.2.1. Pour l'éleveur adhérent .....	2
3.2.2 Pour les animaux.....	3
3.2.3 Pour le conseiller du CDPQ.....	3
3.2.4 Normes et recommandations pour l'évaluation génétique des animaux.....	3
3.2.5 Recommandations supplémentaires du CDPQ pour l'évaluation génétique des animaux.....	3
4. Visite à la ferme du conseiller du CDPQ.....	4
4.1 Rôle de l'éleveur adhérent.....	4
4.2 Rôle du conseiller du CDPQ.....	4
5. Tarification des services de prise de mesures et de suivi de dossier du PEG.....	5
Annexe 1 Personnes-ressources .....	7
Annexe 2 Liste des logiciels pour le transfert des données .....	8
Annexe 3 Fiche d'adhésion 2022-2023 .....	9

## Avant-propos

Le Programme d'évaluation génétique des porcs de race (PEG) s'adresse à tous les éleveurs sélectionneurs/multiplicateurs qui veulent produire des animaux reproducteurs de qualité.

Le programme apporte aux éleveurs des outils pour produire un porc encore meilleur.

Les principaux objectifs sont :

- Établir le potentiel génétique de vos animaux afin de sélectionner les reproducteurs à valoriser dans votre troupeau;
- Identifier les meilleurs porcs produits pour la vente ou le renouvellement de votre troupeau;
- Fournir des outils de travail et une équipe pouvant vous conseiller pour améliorer le niveau génétique de votre élevage.

Les éleveurs participants à ce programme :

- S'assurent un renouvellement d'animaux reproducteurs de qualité génétique reconnue;
- Influencent la qualité génétique des élevages commerciaux.

Le Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ) veut sans cesse améliorer ses produits et services et en développer de nouveaux dans le but d'aider sa clientèle à progresser et être des leaders de l'amélioration du porc.

Le CDPQ utilisera les outils du Centre canadien pour l'amélioration des porcs (CCAP) pour intégrer les données, faire les validations et les plans d'accouplement ainsi que pour transmettre aux éleveurs les informations utiles pour la sélection des animaux.

Note : La forme masculine est privilégiée seulement à des fins d'allègement textuel.

# **1. Conditions générales d'admissibilité au PEG**

## **1.1 Adhésion**

Revalider la fiche d'adhésion 2022-2023 du PEG (Annexe 3) et la remettre au conseiller ou la faire parvenir au siège social du CDPQ. L'adhésion couvre la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

## **1.2 Autres conditions**

### **1.2.1 Conditions de paiement**

Lors de la signature de la fiche d'adhésion, l'éleveur s'engage à effectuer un paiement initial de (non remboursable) afin de couvrir une portion des frais reliés aux calculs des évaluations génétiques du CCAP. L'autre portion facturable des frais (jusqu'à concurrence de 46% des frais du CCAP) sera facturée en milieu d'année en fonction du rythme d'utilisation du service premiers. Le service de suivi du dossier et de prise de mesures à la ferme sera facturé à la visite. L'éleveur qui n'effectue pas les paiements se verra interrompre les services inhérents au programme.

### **1.2.2 Arrêt des services et réinscription**

Les éleveurs adhérents qui ne répondent plus aux conditions du programme en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2022 ainsi que ceux qui ne s'y conforment pas pourront être suspendus ou exclus en tout temps. Toute infraction majeure à ces conditions entraîne la radiation de l'éleveur et cela jusqu'à ce que l'éleveur celui-ci ait démontré ses capacités à se conformer intégralement aux conditions établies. Sauf avis contraire écrit, les éleveurs adhérents seront considérés comme automatiquement réinscrits au 1<sup>er</sup> avril de chaque année.

### **1.2.3. Fin des services**

Pour les élevages qui ne font plus partie du programme, il y aura interruption des services de sondage, de production de rapports et d'accès aux données d'évaluation. Cet arrêt de services aura lieu à la date de la dernière visite ou à la date entendue entre le CDPQ et l'éleveur.

### **1.2.4. Utilisation des données recueillies**

Les données fournies par le CDPQ au CCAP pour le Programme national canadien d'amélioration génétique seront utilisées exclusivement pour les fins correspondantes. De plus, le CDPQ doit mettre à la disposition du ministre les renseignements jugés opportuns qui sont recueillis dans le cadre de ses programmes couverts par l'entente CDPQ-MAPAQ.

## 2. Informations à être transmises par l'éleveur adhérent pour les besoins du PEG

**L'utilisation d'un logiciel d'analyse de gestion de troupeau porcin reconnu par le CDPQ (Annexe 2) est obligatoire.**

Pour les besoins du PEG, les données de productivité des truies en sélection et multiplication présentes dans le troupeau devront être fournies **mensuellement** dans un fichier en format standard reconnu par le CDPQ. L'éleveur qui effectue le transfert de données par un réseau indépendant s'engage à s'assurer du succès du transfert sur le site du CCAP.

- **Gestation** : date(s) de saillie, identification du verrat (tatouage et race), identification de la truie (tatouage et race), date de mise bas, date d'avortement (s'il y a lieu), date et cause de la réforme;
- **Maternité** : porcelets nés vivants/portée, mort-nés, sevrés/portée, mortalité présevrage, date de sevrage.

## 3. Programme d'évaluation génétique des porcs de race

### 3.1 Généralités

Tout élevage inscrit au Programme d'évaluation génétique des porcs de race recevra régulièrement la visite d'un conseiller du CDPQ (Annexe 1). Les modalités pour la prise de rendez-vous et le déroulement des visites sont présentés à la section 4 du présent document.

L'application du programme est assurée par des conseillers accrédités dans le cadre du Programme national d'accréditation du CCAP.

### 3.2 Normes du Programme d'évaluation génétique des porcs de race

#### 3.2.1. Pour l'éleveur adhérent

- L'éleveur doit être propriétaire des animaux soumis à l'évaluation génétique;
- Pour chaque portée pure soumise au programme, un seul mâle doit être utilisé, peu importe le nombre de saillies;
- L'éleveur adhérent s'engage à déclarer toutes les anomalies génétiques présentes ayant été observées dans son élevage.

### **3.2.2 Pour les animaux**

- Les parents<sup>1</sup> des animaux de race pure évalués au programme doivent répondre aux normes d'enregistrement de la Société canadienne d'enregistrement des animaux (SCEA);
- Tous les mâles entiers, les femelles, les castrats de race pure ainsi que les sujets hybrides présentés à l'évaluation génétique doivent être identifiés de manière unique et individuelle. L'identifiant alphanumérique doit respecter les normes de la SCEA (lettre d'élevage, numéro de l'animal et lettre d'année);
- Tous les géniteurs du troupeau (animaux canadiens ou étrangers ou semence canadienne ou étrangère) utilisés en race pure doivent avoir un génotype halothane connu dans la base de données du PEG
- Les porcs soumis à l'évaluation doivent être élevés dans des milieux où les conditions sont homogènes. Si des changements de locaux ou de conditions surviennent, l'éleveur doit en avvertir le conseiller du CDPQ en mentionnant la date du changement et les porcs concernés.

### **3.2.3 Pour le conseiller du CDPQ**

- Le conseiller du CDPQ procède à l'évaluation génétique du sujet par la pesée, la prise de mesures aux ultrasons et par une inspection morphologique générale;
- L'émission des résultats officiels d'épreuves (rapport de sondage) se fait suite à la visite.

### **3.2.4 Normes et recommandations pour l'évaluation génétique des animaux**

- Les animaux présentés pour une évaluation génétique doivent peser entre 75 et 160 kg :
  - Recommandation du CDPQ : les porcs devraient être présentés à 80 kg et plus.
- Les animaux présentés pour obtenir une évaluation génétique doivent se situer entre 100 et 220 jours d'âge ajusté à 100 kg :
  - Recommandation du CDPQ : l'âge au sondage doit se situer entre 95 jours et 220 jours.

### **3.2.5 Recommandations supplémentaires du CDPQ pour l'évaluation génétique des animaux**

- Un minimum de 10 truies en sélection / race / année
- Un minimum de 10 sujets / race / par groupe contemporain (1, 3 ou 6 mois)

---

<sup>1</sup> Si le père est importé d'un autre pays ou si sa semence est importée, il doit être enregistré à la SCEA.

## **4. Visite du conseiller du CDPQ à la ferme**

### **4.1 Rôle de l'éleveur adhérent**

- Prendre rendez-vous à l'avance avec le conseiller du CDPQ pour permettre la planification de la visite dans le respect des normes de biosécurité;
- Tous les porcs de race présentés à l'évaluation génétique doivent être regroupés pour faciliter le travail du conseiller;
- Un endroit adéquat doit être mis à la disposition du conseiller pour la cueillette des données;
- Un poste adéquat doit être mis à la disposition du conseiller pour effectuer les sondages (endroit fixe permettant d'installer ses appareils et procéder facilement aux prises de mesures);
- Une balance propre, en bon état de fonctionnement et calibrée doit être fournie. L'éleveur doit autoriser la vérification annuelle de la balance par le conseiller à l'aide de poids étalons ou fournir une preuve écrite de vérification par un organisme compétent;
- Une lampe portative doit être fournie pour la lecture des identifiants;
- L'équipement électronique ou informatique nécessaire à l'évaluation génétique doit être fourni dans les cas où l'éleveur ne permet pas au conseiller d'entrer ses appareils à la porcherie;
- Dans les cas où la douche est requise, les serviettes, les vêtements propres et un séchoir à cheveux doivent être fournis.

### **4.2 Rôle du conseiller du CDPQ**

- Recueillir toute l'information nécessaire à l'application du programme;
- Transférer toute l'information et les données d'évaluation des animaux à la base de données centrale du CCAP;
- Vulgariser les résultats des évaluations génétiques;
- Porter, à l'attention de l'éleveur, les corrections à effectuer dans son système de gestion des données;
- Recueillir les commentaires des utilisateurs pour les référer aux responsables du programme.



## 5. Tarification des services de prise de mesures et de suivi du dossier du PEG

**\*\*\* La tarification est aux frais de l'éleveur inscrit au PEG \*\*\***

### **Tarification fixe**

- 210 \$ pour chaque visite à la ferme (incluant les frais et le temps de déplacement)

### **Tarification horaire**

- 64 \$/heure, pour le temps de prise de mesures et de suivi du dossier à la ferme et au bureau.

**Un bordereau de visite cosigné par le conseiller et le producteur sera rempli à la fin de la visite à la ferme.**

### **Tarification reliée aux évaluations génétiques du CCAP**

Pour 2022-2023, un montant équivalent à 46% des frais d'évaluation génétique du CCAP est facturé à chaque éleveur. Puisque les frais du CCAP sont modulés en fonction de l'utilisation du service spécifique à chaque entreprise (nombre de portées/année pour lequel au moins un porc a été sondé), la portion de 46% est variable d'une entreprise à l'autre et le montant annuel estimé est indiqué sur votre fiche d'adhésion.

Un montant initial (non remboursable) sera facturé à l'éleveur lors de l'adhésion pour couvrir une portion des frais du CCAP. La portion restante sera évaluée régulièrement et facturée en milieu d'année en fonction du rythme d'utilisation du service.



## Personnes-ressources

### Pour nous joindre :

Centre de développement du porc du Québec inc.  
Place de la Cité, Tour Belle Cour  
2590, boulevard Laurier, bureau 450  
Québec (Québec) G1V 4M6  
Téléphone : 418 650-2440  
Télécopieur : 418 650-1626

#### Équipe des services techniques Suivi des données des élevages inscrits

**Raymond Deshaies, d.t.a.**

[rdeshaies@cdpq.ca](mailto:rdeshaies@cdpq.ca)

**Richard Mailhot, B. Sc. A.**

[rmailhot@cdpq.ca](mailto:rmailhot@cdpq.ca)

**Israël Michaud, d.t.a.**

[imichaud@cdpq.ca](mailto:imichaud@cdpq.ca)

**Mélanie Poulin, d.t.a.**

[mpoulin@cdpq.ca](mailto:mpoulin@cdpq.ca)

**Hélène Fecteau, d.t.a.**

[hfecteau@cdpq.ca](mailto:hfecteau@cdpq.ca)

**Éric Ouellette, d.t.a.**

[eouellette@cdpq.ca](mailto:eouellette@cdpq.ca)

#### Conditions d'inscription Développement du programme

**Frédéric Fortin, M. Sc., agr.**

Responsable génétique

[ffortin@cdpq.ca](mailto:ffortin@cdpq.ca)

#### Accès à la base de données par le Web Logiciels technico-économiques

**Hélène Fecteau, d.t.a**

Conseillère technique

[hfecteau@cdpq.ca](mailto:hfecteau@cdpq.ca)

#### Envois postaux

**Hélène Fecteau, d.t.a.**

Conseillère technique

[hfecteau@cdpq.ca](mailto:hfecteau@cdpq.ca)

## Annexe 2

### Liste des logiciels pour le transfert des données

Logiciel	Distributeur	Accrédité <sup>2</sup>	Champ d'application
<b>Efarm</b>	<b>CCAP</b> 960 Carling Avenue, Ottawa, Ontario, K1A 0C6 Laurence Maignel, CCSI <a href="mailto:laurence@ccsi.ca">laurence@ccsi.ca</a> Hélène Fecteau, CDPQ <a href="mailto:hfecteau@cdpq.ca">hfecteau@cdpq.ca</a> Brianna Sullivan <a href="mailto:brianna@ccsi.ca">brianna@ccsi.ca</a>	<input checked="" type="checkbox"/> Accrédité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maternité</li> <li>• Module génétique</li> </ul>
<b>SigaPorc</b>	<b>Siga informatique 2000 inc.</b> 1105, rue Hains Drummondville (Québec) J2C 6G6 ☎ 1-800-567-0915 ✉ <a href="mailto:siga@siganet.net">siga@siganet.net</a> 🌐 <a href="http://www.sigainet.net">www.sigainet.net</a>	<input checked="" type="checkbox"/> Accrédité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maternité</li> <li>• Engraissement</li> </ul>
<b>Winporc 2023-2024</b>  <b>Maximus- software 2024-</b>	<b>Infagri enr.</b> Jacques Forest 2055, 5e Rue Centre industriel Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6 ☎ 418 839-1163 📠 418 839-5410 ✉ <a href="mailto:JacquesForest@OLYMEL.com">JacquesForest@OLYMEL.com</a>	<input checked="" type="checkbox"/> Accrédité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maternité</li> <li>• Engraissement</li> <li>• Module génétique</li> </ul>

<sup>2</sup> La mention « Accrédité » indique les logiciels qui transfèrent les données dans le nouveau format 2000. Tous les nouveaux adhérents au PEG doivent faire parvenir leurs données au CDPQ en utilisant un logiciel accrédité.



## Programme d'évaluation génétique des porcs de race



### Fiche d'adhésion 2022-2023

<b>Renseignements généraux</b>
Raison sociale :
Responsable :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :
Adresse de facturation :
Adresse de l'élevage :
CP12/local :
Logiciel utilisé :
Vétérinaire responsable du troupeau :

Renseignements sur le troupeau	Lettre d'identification de l'élevage	Races	Quantité 2020-2021	Quantité approx.
Nombre de portées (minimum un porc sondé dans la portée)				
Truies en multiplication				
Estimation des frais d'évaluation génétique du CCAP (46% assumé par l'éleveur)*				

\* Estimation basée sur l'utilisation 2021-2022 des services du CCAP. Un montant non remboursable sera facturé à l'adhésion. L'autre portion sera facturée en milieu d'année en fonction du rythme d'utilisation du service.

Je certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts et m'engage à respecter les conditions d'adhésion 2022-2023 du PEG. Je donne l'autorisation au personnel du CDPQ d'accéder à mon dossier du CCAP par le Web.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'adhérent ou de son représentant

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature du conseiller du CDPQ

\_\_\_\_\_  
Date







Centre de développement du porc du Québec inc.  
Place de la Cité, tour Belle Cour  
2590, boulevard Laurier, bureau 450  
Québec (Québec) G1V 4M6

 418 650-2440 •  418 650-1626

[cdpq@cdpq.ca](mailto:cdpq@cdpq.ca) • [www.cdpq.ca](http://www.cdpq.ca)

 @cdpqinc